

Nombre de conseillers : 15
 . en exercice : 15
 . présents : 14
 . votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, BRENEOL Carine, CLAQUIN Éric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia.

Absents : MOULLEC Xavier

Secrétaire : BRENEOL Carine

6-Prime forfait mobilités durables

Le forfait Mobilités Durables est un nouveau dispositif financier de soutien aux salariés du secteur privé et agents de services publics pour leurs déplacements domicile-travail, lorsqu'ils utilisent un moyen de transport alternatif (ex : vélo, covoiturage...).

Dans la fonction publique territoriale, le versement du forfait est subordonné à l'adoption d'une délibération. Monsieur le Maire souhaite appliquer des conditions pour l'octroi de cette prime :

-sincérité de l'agent quant au trajet effectué par celui-ci : domicile de résidence de l'agent – à son lieu du travail.

-déclarations mensuelles réelles des 90 jours effectués par l'agent, tamponnées et signées par le responsable hiérarchique.

-demande écrite de l'agent.

Le Maire se donne ainsi le droit de verser ou non, sous réserve des conditions énoncées la prime Mobilités Durables. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de suspendre le versement de la prime mobilité pour une durée d'un an.

Fait et délibéré à Mahalon, le 17 septembre 2026.

A Mahalon, le 18 septembre 2026

Raymond BETROM
Le Maire

